

## **LISTE DES PROGRAMMES COMMERCIAUX**

- 1 La liste des programmes commerciaux en vigueur au 31 décembre 2003 est  
 2 fournie au tableau suivant :  
 3

<b>PROGRAMMES COMMERCIAUX EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2003</b>		
<b>NOM DU PROGRAMME</b>	<b>CLIENTÈLE VISÉE</b>	<b>DURÉE</b>
<b>Programmes d'efficacité énergétique en réseaux autonomes <sup>1</sup></b>	Principalement résidentielle Partiellement Affaires	Indéterminée Poursuite des programmes selon les mêmes modalités
<b>Programme commercial «Services à l'implantation des électrotechnologies» SIE 2</b>	Industrielle, principalement les clients de la petite et moyenne industrie aux tarifs M et G	<input type="checkbox"/> Autorisé par la Régie de l'énergie pour une période de 2 ans à compter de mars 2001 <input type="checkbox"/> Nouveaux dossiers acceptés jusqu'au 6 mars 2003. <input type="checkbox"/> Dépôt des dernières propositions d'affaires au plus tard le 30 juin 2003. <input type="checkbox"/> L'implantation des derniers projets doit être finalisée le 31 décembre 2004.

1

<b>PROGRAMMES COMMERCIAUX EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2003</b>		
<b>NOM DU PROGRAMME</b>	<b>CLIENTÈLE VISÉE</b>	<b>DURÉE</b>
<b>Programme commercial «Services à l'implantation des électrotechnologies» SIE</b>	Industrielle, principalement les clients de la petite et moyenne industrie aux tarifs M et G	<input type="checkbox"/> Terminé en mars 2001 <input type="checkbox"/> Les clients avaient jusqu'en juin 2003 pour l'implantation des projets
<b>Programme de maintien des charges de chauffe (Programme de protection des revenus – PPR)</b>	Affaires	<input type="checkbox"/> Phase I : Avril 1995 à décembre 1997 <input type="checkbox"/> Phase II : Janvier 1997 à décembre 2002 <input type="checkbox"/> Fin du PPR en décembre 2002. <input type="checkbox"/> Aucun nouveau dossier n'a été accepté depuis cette date.
<b>Plan Global en Efficacité Énergétique (16 programmes)</b>	Résidentiel, Affaires et Industrielle	<input type="checkbox"/> Durée : 2003 à 2006

2 <sup>1</sup> : Voir détail des programmes en réseaux autonomes à l'annexe 1

**ANNEXE 1**

**PROGRAMMES COMMERCIAUX EN RÉSEAUX AUTONOMES**

TARIFICATION ET PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VIGUEUR EN 2003				
Région	Tarification		Programmes d'efficacité énergétique	
Sud du 53 <sup>e</sup> parallèle	Résidentiel	Affaires	Résidentiel	Affaires
ÎLES-DE-LA-MADELEINE	Tarif de Montréal  applicable à  l'ensemble de la  clientèle du Québec  située au sud du  53 <sup>e</sup> parallèle	Tarif de Montréal  applicable à  l'ensemble de la  clientèle du Québec  située au sud du  53 <sup>e</sup> parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30%</li> <li>• Programme entretien annuel</li> <li>• Réparation / dépannage</li> <li>• Programme de remplacement des fournaies</li> <li>• Aide financière à la nouvelle construction / conversion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique à parité</li> </ul>
BASSE-CÔTE-NORD Lac Robertson			Aucun - Centrale hydroélectrique Lac-Robertson	Aucun - Centrale hydroélectrique Lac-Robertson
Île d'Anticosti			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30%</li> <li>• Programme entretien annuel (maximum 100\$/ an)</li> <li>• Aide financière à la nouvelle construction / conversion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30%</li> <li>• Programme entretien annuel (maximum 100\$/ an)</li> </ul>
La Romaine			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30%</li> <li>• Aide financière à la nouvelle construction / conversion</li> </ul>	
HAUTE-AURICIE Obédjiwan / Weymontachie			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30%</li> <li>• Programme entretien annuel et ramonage</li> <li>• Réparation / dépannage</li> <li>• Aide financière à la nouvelle construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30%</li> <li>• Programme entretien annuel et ramonage</li> </ul>
Clova			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide financière à la nouvelle construction / conversion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réparation / dépannage</li> </ul>
<b>NORD DU QUÉBEC</b> <b>(NORD DU 53<sup>e</sup> PARALLÈLE)</b> 14 VILLAGES INUIT  WHAPMAGOOSTUI - VILLAGE CRI	Depuis 1981 tarif dissuasif de 26,5¢/kWh à partir d'une consommation de 30 kWh/jour. + Frais de branchement si chauffage électrique - 5 000\$	Interdiction de chauffer à l'électricité les locaux et l'eau sinon facturation à 58,57¢/ kWh de toute la consommation + Frais de branchement si chauffage électrique - 5 000\$	Entente Makivik : (signée en 1994) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30%</li> <li>• Programme entretien annuel</li> <li>• Réparation / dépannage</li> </ul> Entente Whapmagoostui (Cri): Depuis septembre 1995 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30 %</li> </ul>	Entente Makivik : (signée en 1994) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30%</li> <li>• Compensation du propane</li> <li>• Programme entretien annuel</li> <li>• Réparation / dépannage</li> </ul>